

# Accompagnement à la transition écologique des acteurs économiques du secteur du tourisme

**NATIONAL**

## Objectif

Ce document référence les outils et dispositifs portés par l'ADEME et certains de ses partenaires pour accompagner les acteurs économiques touristiques dans leur transition écologique. Il permet d'avoir une première visibilité sur les aides possibles. Un contact préalable avec les responsables thématiques de l'ADEME (au niveau régional ou national selon la nature du projet) est vivement recommandé pour vérifier l'éligibilité du projet en amont du dépôt.

## Cible

Les aides de l'ADEME aux acteurs économiques s'adressent de manière générale aux TPE, PME, ETI, grandes entreprises et associations. Si un dispositif est dédié spécifiquement à une cible plus précise (PME, activité particulière, zone géographique), cela est indiqué dans le document.

Ce document n'est pas exhaustif et pourra être régulièrement actualisé.

Tous les dispositifs de l'ADEME sont à retrouver sur la plateforme [agirpourlatransition.ademe.fr](https://agirpourlatransition.ademe.fr)



Date de mise à jour : Décembre 2022

## SOMMAIRE

M'informer, comprendre et me former.....	3
Bénéficier d'un diagnostic et définir mes actions prioritaires.....	3
⇒ <b>Démarche globale 360°</b> .....	3
Dispositif « accélération de la transition écologique des commerces » .....	3
⇒ <b>Démarche par thématique</b> .....	3
Climat et bilan des émissions de gaz à effet de serre .....	3
Rénovation thermique des bâtiments .....	4
Énergies renouvelables et de récupération .....	4
Structurer ma démarche et financer mon projet .....	5
⇒ <b>Démarche 360° multi-thématiques</b> .....	5
Réaliser des économies à court terme .....	5
S'inscrire dans une trajectoire de transition écologique .....	5
⇒ <b>Démarche par thématique</b> .....	7
Climat et trajectoires de décarbonation .....	7
Formes émergentes de tourisme contribuant à la transition écologique.....	7
Rénovation thermique des bâtiments .....	7
Énergies renouvelables et de récupération .....	8
Economie circulaire et gestion des déchets.....	8
Transport et mobilité .....	9
Adaptation au changement climatique.....	9
⇒ <b>Les dispositifs bancaires complémentaires</b> .....	10
Le Prêt vert.....	10
Le Prêt Economie d'énergie .....	10
Le Prêt tourisme.....	10
Partager l'expérience .....	10
Conditions d'attribution des aides de l'ADEME.....	11

# M'informer, comprendre et me former

L'ADEME met à votre disposition :

- Son expertise via des guides pratiques, des études... sur [librairie.ademe.fr](http://librairie.ademe.fr) ;
- Des lettres et magazines, auxquels vous abonner et disponibles sur [infos.ademe.fr](http://infos.ademe.fr) ;
- Des parcours de formation distanciels et présentiels, sur [formations.ademe.fr](http://formations.ademe.fr) ;

## RESSOURCES

- Deux guides à l'attention des hébergements touristiques et des restaurants ont été publiés en 2021, ils présentent des fiches actions portant sur les 8 thématiques suivantes : pilotage, achats responsables, énergie, eau et eaux usées, déchets, biodiversité, mobilité durable, social.

[Guide pratique à l'attention des hébergeurs pour un tourisme durable](#)

[Guide pratique à l'attention des Restaurants commerciaux pour un tourisme durable](#)



- Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur touristique en France : [rapport](#) et [replay vidéo](#)

Et aussi :

- Des formations courtes, en ligne, par des experts sont proposées par Bpifrance université : <https://www.bpifrance-universite.fr/>

## Bénéficier d'un diagnostic et définir mes actions prioritaires

### ⇒ Démarche globale 360°

#### Dispositif « accélération de la transition écologique des commerces »

Les commerçants, hébergements touristiques et restaurants peuvent bénéficier d'un diagnostic individuel gratuit réalisé par un conseiller CCI, pour un premier plan d'actions simplifié et personnalisé et également de mesurer la maturité écologique de l'entreprise afin de l'orienter sur un dispositif adapté pour s'engager dans une démarche de transition écologique (cf. partie « Structurer ma démarche et financer mon projet »).

Pour en savoir plus : [Accélération de la transition écologique des commerces](#)

### ⇒ Démarche par thématique

## Climat et bilan des émissions de gaz à effet de serre

### Diag Décarbon'Action

Cet accompagnement propose aux entreprises de moins de 500 salariés, de tous secteurs d'activité, via l'intervention d'un consultant-expert, de réaliser un premier bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), puis d'élaborer un plan d'actions sur-mesure et de réaliser leurs premières actions, en associant leurs collaborateurs

et leurs clients et fournisseurs. Reste à charge pour l'entreprise : 4000 € HT (< 250 salariés) / 6 000 € HT (250 à 499 salariés). Dispositif porté par BPI France, l'ADEME et l'Association Bilan Carbone.

Pour en savoir plus : [Diag Décarbon'Action](#)

## RESSOURCES

[Guide sectoriel 2022 – Filière sport, montagne et tourisme](#) – Réalisation de bilans de gaz à effet de serre et stratégie climatique associée

Guide visant à accompagner la filière en proposant des orientations à suivre et en mettant en avant les bonnes pratiques pour que le tourisme en montagne demeure soutenable économiquement et écologiquement.

## Rénovation thermique des bâtiments

### Aide au petit tertiaire privé : France RENOV'

Information, conseil, accompagnement sur les économies d'énergie, travaux, aides financières, notamment à destination du petit tertiaire privé (<1000m<sup>2</sup>, commerces, bureaux, restauration...) Pour en savoir plus : <https://france-renov.gouv.fr/>

Le fonds tourisme durable opéré par l'ADEME permet également de financer l'audit énergétique et des actions en lien avec la rénovation thermique.

## Énergies renouvelables et de récupération

### Les opérateurs territoriaux des Contrats de développement territoriaux d'ENR&R

Relais de l'ADEME dans les territoires, ils vous accompagnent de manière personnalisée tout au long de votre projet de production de chaleur, afin d'éclairer les choix et accompagner l'émergence de projets de qualité en production de chaleur. Dans ce cadre, toute taille de projet est éligible au Fonds Chaleur. Cet accompagnement en ingénierie et en financement, est possible pour les projets à partir de :

- Récupération d'énergie (chaleur fatale);
- Géothermie;
- Solaire thermique;
- Biomasse;
- Réseaux de chaleur transportant des EnR&R.

A noter : les territoires couverts par un COT ne peuvent pas bénéficier du Fonds tourisme durable.

Sauf exception (ex : Corse et outre-mer pour certains dispositifs), il n'existe pas d'aide ADEME pour le solaire photovoltaïque. Pour plus d'informations sur le montage de projets, consulter le site : [www.photovoltaique.info](http://www.photovoltaique.info)

Le fonds tourisme durable opéré par l'ADEME prévoit des financements relatifs aux énergies renouvelables.

Pour en savoir plus :

- [Contrat de développement en énergies renouvelables thermiques](#)
- [Direction régionale ADEME](#) pour connaître les dispositifs existants

# Structurer ma démarche et financer mon projet

## ⇒ Démarche 360° multi-thématiques

Réaliser des économies à court terme

### TPE&PME gagnantes sur tous les coûts !

**Pour les entreprises de moins de 20 salariés**, certaines Chambres de Métiers et Chambres de Commerce et d'Industrie proposent l'accompagnement « TPE gagnantes ». Il vise à engager une démarche volontaire de 12 mois pendant lesquels vous allez bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant vos pertes en énergie, matière, déchets et eau.

L'expert-te formée et outillée par l'ADEME vous aide à identifier vos opportunités d'économies et vous propose un plan d'actions chiffré et adapté à vos spécificités. Le tarif de l'accompagnement est fixé par chaque chambre.

Pour en savoir plus :

- <https://www.artisanat.fr/TPEgagnantes>
- <https://environnement.bfc.cci.fr/reduire-les-gaspillages/tpe-et-pme-gagnantes-sur-tous-les-couts/>
- <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/tpe-pme-gagnantes-sur-tous-les-couts-des-economies-et-moins-d-impacts-sur-la-planete->

### Diag Eco-Flux

**Pour les entreprises de plus de 19 salariés**, Diag Eco-Flux propose un accompagnement personnalisé sur 12 mois à destination des entreprises de l'hôtellerie et de la restauration. Effectué en relation avec un expert, ce diagnostic (eau, énergie, matières et déchets) identifie des économies concrètes et mesurables avec un retour sur investissement inférieur à un an. Le coût est de 2 000 € HT (20-49 salariés) ou 3 000 € HT (50-250 salariés).

Dispositif porté par BPI France.

Pour en savoir plus : [Diag Ecoflux](#)

S'inscrire dans une trajectoire de transition écologique

### Premiers pas vers la transition écologique via le Fonds tourisme durable (FTD)

**Uniquement pour les restaurateurs et hébergeurs TPE/PME situés en zone rurale**, le FTD vise à initier une dynamique de transition écologique. Ce fonds, opéré par l'ADEME, permet le financement d'investissements suite à la réalisation d'un diagnostic gratuit et la conception d'un plan d'actions par un des partenaires de l'ADEME. La subvention (via des aides forfaitaires) porte sur tous les domaines de la transition écologique :

- Réduire et maîtriser les coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire) ;
  - Favoriser l'engagement écologique comme un avantage concurrentiel et point de différenciation par la valorisation des démarches, la communication.
  - Sensibiliser/former l'ensemble de l'écosystème : fournisseurs, salariés et clients.
  - Accompagner les petits investissements dans le cadre de l'économie circulaire ;
  - Développer les principes de l'alimentation durable (local, de saison, bas carbone...).
- Dispositif ouvert, dans les limites de la consommation des crédits disponibles.

A noter : certaines rubriques thématiques de cette note font référence à des aides possibles via le FTD, ce recensement n'étant pas exhaustif, il convient de consulter la liste des dépenses éligibles selon les besoins de financement.

Témoignages :

- [Hôtel-restaurant L'Oustal del Barry](#)
- [Camping écologique La Roche d'Uilly](#)
- [Hôtel-restaurant Grand hôtel du Lion d'Or](#)
- [Hôtel-restaurant La demeure](#)

Pour en savoir plus et vérifier son éligibilité : [Fonds Tourisme Durable](#)

## Démarche structurante de transition écologique via l'Ecolabel européen

**Pour l'ensemble des hébergements touristiques**, l'Ecolabel européen est un outil clé en main pour réduire ses consommations d'eau, d'énergie, de production de déchets et les charges d'exploitation liées. Le cahier des charges de l'Ecolabel européen guide les professionnels sur les actions à mettre en place pour agir sur les principaux enjeux environnementaux et permet de mettre en place un véritable management environnemental avec une logique d'amélioration continue. Arborer l'Ecolabel européen permet également de communiquer auprès de ses clients sur son engagement environnemental.

### - Diagnostic et accompagnement :

- ✓ Hébergement touristique rural **éligible** au Fond Tourisme Durable : [ICI](#)
- ✓ Hébergement touristique **non éligible** au Fond Tourisme Durable : Diag Eco conception proposé par BPI France en partenariat avec l'ADEME (70% max d'une prestation à 18 000€) (à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2023)
- Aide à la certification « Ecolabel européen Hébergement touristique » : forfait / hébergement certifié : [Guichet Tremplin PME](#)
- Aide aux Investissements liés à la production et à la commercialisation d'un nouveau produit ou service écoconçu : [ICI](#)

### Témoignages :

[Camping Blue Océan et Green Resort à Ondres](#)

[Les professionnels engagés du tourisme durable : Domaine de Bassilour à Bidart](#)

## RESSOURCES

### **Outil gratuit d'auto-évaluation pour l'Ecolabel européen : Ecolabel Toolbox**

Développé par l'ADEME, l'Ecolabel Toolbox, véritable aide à la définition et mise en place d'un programme d'actions, permet de réaliser en s'auto-évaluant un pré-diagnostic en passant en revue l'ensemble des pratiques de l'établissement, au regard des critères de l'Ecolabel européen.

<http://www.ecolabeltoolbox.com/fr/>

## Limitation des impacts environnementaux et des coûts via une démarche d'écoconception

Véritable outil de différenciation, l'écoconception ne limite pas seulement vos impacts environnementaux. Elle favorise aussi la maîtrise de vos coûts de production, la gestion de vos risques réglementaires ou opérationnels, crée de la valeur et canalise vos équipes autour d'un projet fédérateur. L'écoconception concerne toutes les entreprises et tous les secteurs. Pour en savoir plus : [Devenez plus performants grâce à l'écoconception | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

L'ADEME propose des aides financières adaptées aux différents projets des entreprises :

- Premiers pas en écoconception : Tremplin Premiers Pas, pré-diagnostic destiné aux TPE-PME pour se familiariser à l'écoconception : identifiez des pistes pour améliorer l'empreinte environnementale de ses produits et services, évaluez les potentielles économies réalisées et sensibilisez ses équipes.
- Diag Eco conception (dont accompagnement Ecolabel européen cf partie dédiée dans cette note), proposé par BPI France en partenariat avec l'ADEME (70% max d'une prestation à 18 000€) (à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2023)
- Aide au déploiement de plan d'actions Ecoconception (lien sur Agir : [Étude d'écoconception des produits et des services](#)) (jusqu'à 70 % du montant des dépenses internes et de prestation, 150 000€ max coût total projet)
- Aide aux [Investissements liés à la production et à la commercialisation d'un nouveau produit ou service écoconçu](#) ;

L'ADEME propose aussi avec son partenaire le Pôle Eco-conception les services suivants : formations, diagnostics flash 1 journée, journées de rencontres, webinaires et conférences, accès au fonds documentaire.

Au travers l'[AAP Perfecto](#) l'ADEME finance des études de faisabilité d'écoconception en R&D et projets de R&D, avec mise en œuvre d'une démarche d'écoconception, dans le cadre d'une amélioration des performances.

Témoignages :

Retrouvez le [e-book « Cap vers l'écoconception »](#) réalisé par la CCI en partenariat avec l'ADEME. Cinq situations d'entreprises sont présentées, et comment elles ont utilisé l'aide ADEME la plus adaptée à leur projet.

## ⇒ Démarche par thématique

### Climat et trajectoires de décarbonation

#### Trajectoire de décarbonation de l'activité : ACT (Assessing low Carbon Transition)

Aide aux entreprises qui souhaitent s'engager individuellement ou collectivement :

- Dans la mise en œuvre d'une stratégie bas carbone via le dispositif ACT pas-à-pas
- Dans l'évaluation de leur stratégie via ACT evaluation

<https://actinitiative.org/act-in-france-soutien-financier/>

### Formes émergentes de tourisme contribuant à la transition écologique

#### Développement d'une offre touristique émergente (ex : slow tourisme)

Dans le cadre de Destination France, un dispositif sous forme d'AAP est en cours d'élaboration par l'ADEME et sera lancé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Pour en savoir plus :

- [Dispositif 2022](#)
- Pour accompagner le développement du slow tourisme en France, la DGE (Direction Générale des Entreprises) propose une boîte à outils destinée aux prestataires et porteurs de projets touristiques : [ICI](#)

### Rénovation thermique des bâtiments

#### CEE – Certificats d'Économies d'Énergie

Le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un dispositif réglementaire obligeant les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs. Pour les entreprises, ce mécanisme s'avère être un levier financier potentiel supplémentaire au service de leurs projets de maîtrise de l'énergie (isolation, changement de chaudière, optimiser l'éclairage, etc.).

#### Programme SARE - CEE

Accompagnement à la rénovation des bâtiments du « petit tertiaire privé ».

<https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique>

Le fonds tourisme durable opéré par l'ADEME prévoit des financements relatifs à la rénovation.

Pour en savoir plus :

- Guide CEE ADEME à destination des entreprises : [Guide CEE entreprises ADEME](#)
- Site du Ministère : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/certificats-economies-energie>

### RESSOURCES

Information sur le décret Eco-énergie tertiaire > 1000m<sup>2</sup> : [FAQ de la plateforme OPERAT](#)

## Énergies renouvelables et de récupération

### Production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération

Via le Fonds Chaleur, l'ADEME finance les études et investissements pour la mise en place d'installations de production de chaleur et de froid issues des énergies renouvelables et de récupération et pour le développement des réseaux de chaleur qui leur sont liés. La vocation du Fonds Chaleur est d'encourager le remplacement d'installations consommant des énergies fossiles par la mise en place d'équipements de production de chaleur et de froid renouvelables, **au minimum à l'échelle d'un bâtiment**. En amont, l'ADEME invite à privilégier la réduction des consommations énergétiques et la mutualisation des besoins (raccordement par exemple à un réseau de chaleur existant lorsque cela est possible). Une [plateforme](#) permet d'identifier s'il existe un réseau de chaleur à proximité.

S'agissant des acteurs touristiques, il y a un enjeu de développement des énergies renouvelables notamment pour l'eau chaude sanitaire. L'ADEME peut apporter un soutien pour des projets relatifs à l'installation :

- De dispositifs solaires thermiques (eau chaude sanitaire) ;
- Pompes à chaleur sur eaux usées ;
- De géothermie ou thalassothermie (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire) sur champ de sonde ou pompe à chaleur géothermique ;
- Chaudière biomasse (chauffage, eau chaude sanitaire).

Le fonds tourisme durable opéré par l'ADEME prévoit des financements relatifs à la rénovation.

Pour en savoir plus :

- <https://fondschaleur.ademe.fr/>

### Méthanisation

L'ADEME apporte un soutien aux porteurs de projets qui souhaitent s'engager dans un projet de méthanisation de leurs matières organiques résiduelles :

- [Etude de faisabilité préalable à la construction d'une unité de méthanisation](#)
- [Aides à l'investissement](#)

L'ADEME n'aide pas à ce jour les projets de micro-méthanisation.

## Economie circulaire et gestion des déchets

### Ressourceries

L'ADEME apporte son soutien financier au porteur de projet pour la réalisation d'étude de faisabilité (si réalisée en externe) et par la suite pour les investissements nécessaires au démarrage de l'activité.

### Ecologie Touristique Territoriale (ETT)

L'Écologie industrielle et territoriale (Ecologie Touristique Territoriale pour le tourisme) vise à mener des actions sur un territoire avec un objectif : optimiser les ressources présentes (énergies, eau, matières, déchets, mais aussi les équipements et expertises). Votre énergie peut par exemple provenir de la chaleur fatale d'un site voisin. Participer à une telle démarche vous permet de réaliser des économies mais aussi de réduire votre impact environnemental. Le fonds Economie Circulaire de l'ADEME permet d'appuyer ces démarches.

Contactez sa [Direction régionale ADEME](#) pour connaître les dispositifs existants.

### Réemploi des emballages et contenants

Dispositif attendu pour fin janvier 2023 et qui sera plus restrictif que celui de 2022 (réemploi emballages et contenants uniquement et seul les acteurs qui n'adhèrent pas à un Eco-Organisme seront éligibles). Pour mémoire pour le dispositif 2022 : financement des études, des expérimentations préalables ainsi que des investissements permettant la substitution des emballages et contenants à usage unique par un matériau réemployable ou recyclable.

Le fonds tourisme durable opéré par l'ADEME prévoit des financements relatifs à la réduction et réemploi des emballages des restaurants et hébergements.



Pour en savoir plus :

- [Guichet Tremplin PME](#)
- [Charte d'engagement](#) du ministère avec les acteurs de la restauration livrée (et des acteurs de la vente à emporter)

## Gestion des biodéchets de cuisine et de table (attention des ajustements seront appliqués en janvier 2023)

Pour les PME produisant moins de 5t/an de biodéchets, le dispositif simplifié Tremplin permet de financer notamment :

- Equipements de préparation des biodéchets: mise en place du tri, pré-collecte, formation du personnel, signalétique ;
- Composteur en bac, pavillon de compostage.

En complément, voir les aides de l'ADEME pour les investissements pour la gestion des acteurs économiques :

- Investissements relatifs à la préparation au tri et à la valorisation des biodéchets, par les producteurs de biodéchets non obligés (seuil à 5 tonnes) ou par les opérateurs de traitement de ces biodéchets ;
- Investissements relatifs au traitement et à la valorisation des biodéchets.

Pour en savoir plus :

- [Guichet Tremplin PME](#)
- [Dispositif d'aides pour les investissements pour la gestion des biodéchets des acteurs économiques](#)

## Alimentation durable et lutte contre le gaspillage alimentaire

L'alimentation durable est un enjeu clé traité au travers des projets opérationnels, que ce soit au niveau du gaspillage alimentaire, de l'économie locale ou des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Beaucoup de ressources sont disponibles.

Le fonds tourisme durable opéré par l'ADEME prévoit des financements relatifs à l'alimentation et le gaspillage alimentaire.

## Transport et mobilité

### IRVE : Programme ADVENIR

Aide à l'installation d'Infrastructures de Recharge de Véhicules électriques : <https://advenir.mobi/>

De nombreux programmes CEE existe également : EVE - [Engagements volontaires pour l'environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs](#) ; OEPV – [Objectif Employeur Pro-Vélo](#)

[Dispositif « Développer le vélotourisme »](#) porté par l'ADEME dans le cadre de Destination France.

Le fonds tourisme durable opéré par l'ADEME prévoit des financements relatifs à la mobilité.

## Adaptation au changement climatique

L'ADEME fournit des outils, des guides et accompagne les porteurs de projet dans leur démarche d'adaptation au changement climatique.

Il est possible de financer des actions d'adaptation, en s'adressant aux directions régionales de l'ADEME (via le fonds adaptation réservé pour les DR, celui-ci étant contraint, il n'y a pas de publicité à l'externe).

Actions éligibles : étude, expérimentation, investissement, animation de la thématique Adaptation, sur la base de nos systèmes d'aide notamment aide à la décision, aide à l'investissement, aide à la connaissance pour certaines études, aide au changement de comportement.

### RESSOURCES

- Centre de ressources national pour l'adaptation au changement climatique : [CRACC](#)
- L'ADEME promeut [l'outil OCARA](#), 1<sup>er</sup> référentiel d'analyse de la résilience des entreprises aux impacts du changement climatique, conçu par Carbone 4 en partenariat avec l'ADEME. Téléchargeable gratuitement,

OCARA fournit une méthode et un outil aux acteurs économiques pour réaliser un diagnostic de résilience climatique et lancer une démarche d'adaptation au changement climatique.

- [Expérimentation ADEME Hauts de France](#) auprès de sites touristiques pour la construction de leur stratégie d'adaptation au changement climatique

## ⇒ Dispositifs bancaires complémentaires

### Le Prêt vert

Pour favoriser les actions préconisées par le « Diag Eco-Flux » ou d'autres projets accompagnés par l'ADEME, ce prêt vert, garanti et bonifié, finance les investissements de TPE, PME et ETI visant à maîtriser et diminuer les impacts environnementaux des procédés

10 000 € à 5 000 000 € ; 2 à 10 ans, 2 ans de différé max ; partenariat 1 pour 1.

Pour en savoir plus : [Prêt vert](#)

### Le Prêt Economie d'énergie

Garanti et bonifié grâce aux certificats d'économies d'énergie (CEE) portés par le ministère de l'Écologie, il s'adresse aux PME de plus de trois ans engageant un programme d'investissements dans le but d'améliorer leur efficacité énergétique. Il finance les équipements éligibles aux CEE des secteurs « bâtiment tertiaire » et « industrie » ainsi que les prestations, matériels et travaux.

10 000 € à 500 000 € ; 3 à 7 ans, 2 ans de différé ; partenariat 1 pour 1

Pour en savoir plus : [Prêt Economies d'énergie](#)

### Le Prêt tourisme

Besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle, investissements immatériels, augmentation du Besoin en Fonds de Roulement, investissements corporels à faible valeur de gage et notamment ceux liés à une démarche de développement durable ou de transformation digitale, opérations de transmission.

50 000 € à 2 000 000 € ; 2 à 10 ans, à taux fixe.

Pour en savoir plus : [Prêt Tourisme](#)

## Partager l'expérience

---

### La Communauté du Coq Vert

Elle a pour objectif de réunir et fédérer d'une part des entrepreneurs convaincus de la nécessité d'agir, cherchant à être informés et accompagnés par leurs pairs, d'autre part, des éclaireurs issus de TPE, PME et ETI ayant mené des actions concrètes et des avancées et qui acceptent de témoigner ; ainsi que de faire connaître les nouvelles solutions technologiques et organisationnelles.

Pour favoriser la transition des entreprises, Bpifrance met à disposition : des mises en relation, des formations (présentiel, webinaire, e-learning, avec experts et témoignages), un kit de communication à utiliser à discrétion par les membres.

Remplir le [formulaire d'adhésion à la communauté](#) en quelques clics.

### Démarche 360° de transition écologique

- Hébergements labellisés Ecolabel européen : [vidéos témoignages](#)
- Exemplarité environnementale : [témoignage de 3 restaurants bretons](#)
- Les professionnels engagés du tourisme durable : [témoignages de 5 établissements en Nouvelle Aquitaine](#)

### Recrutement

#### VTE Vert - recrutement Volontaire Territorial Entreprise

Le VTE vert est un dispositif d'aide à l'embauche d'un jeune pour les contrats conclus depuis le 1er septembre 2020. Les missions confiées doivent comporter des responsabilités et être en lien avec la transition écologique de l'entreprise. <https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/vte-vert>

# Conditions d'attribution des aides de l'ADEME

---

La demande de subvention doit être adressée à l'ADEME avant le démarrage de l'étude, du diagnostic ou de l'investissement.

La plateforme Agir Pour la Transition (<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/>) permet aux porteurs de projets d'identifier les dispositifs de soutien financier ouverts à un instant T. Les dépôts de dossiers de demande d'aide se font sur cette même plateforme.

Cette même plateforme comprend un « parcours » spécifique dédié aux entreprises : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/tpe-pme>

Un contact préalable avec les responsables thématiques de l'ADEME est vivement recommandé pour vérifier l'éligibilité du projet en amont du dépôt.

Les aides de l'ADEME ne sont pas systématiques. Seules les analyses techniques et économiques du dossier, réalisées par l'ADEME selon le système d'aides en vigueur, permettent de valider un soutien financier. Ces aides sont en outre ouvertes selon les disponibilités budgétaires.

Pour en savoir plus : [Règles d'attributions des aides de l'ADEME](#)

Tous les dispositifs de l'ADEME sont à retrouver sur la plateforme :

